



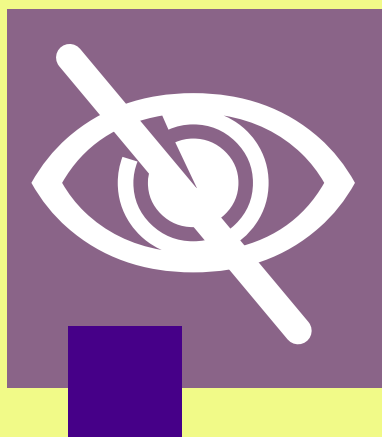
CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA GUADELOUPE



Maison
Départementale des
Personnes
Handicapées de la
Guadeloupe

3^e édition - Octobre 2010

M
P
D
W



LIVRET
D'ACCUEIL

Toujours plus proche de vous, pour vous aider à compenser votre handicap.



■ Mot du Président	page 02
■ Définition du handicap	page 03
■ La MDPH et ses missions	page 03
■ Les différentes instances de la MDPH	page 04
• La commission exécutive	
• La CDAPH	
• Le fonds de compensation	
• La conciliation	
• L'équipe pluridisciplinaire	
• La commission locale de concertation	
■ Liste des demandes pouvant être déposées à la MDPH	page 07
■ Explications pour formuler une demande auprès de la MDPH	page 08
■ Les dispositifs locaux en faveur des personnes handicapées	page 10
<i>annuaire (ou liste ou coordonnées) des structures médicosociales</i>	
■ Liste des CLIS	page 10
■ Liste des ULIS	page 11
■ Liste des SESSAD	page 12
■ Liste des IME	page 13
■ Liste des SAIS	page 14
■ Autres structures médico-sociales	page 14
■ Liste des ITEP	page 15
■ Liste des MAS	page 15
■ Liste des SAMSAH	page 15
■ Liste des ESAT	page 16
■ Liste des entreprises adaptées	page 17
■ Liste des foyers de vie	page 17
■ Les autres structures	page 18
■ Liste des associations prestataires de service d'aide à domicile aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées	page 20
■ Vos contacts utiles	page 24
■ Liste des sigles utilisés	page 25
■ Coordonnées de la MDPH (horaires d'ouverture et de réception)	page 26
■ Notes personnelles	page 27

Mot du Président

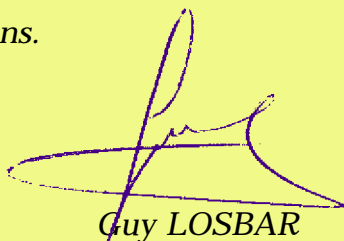
Toujours plus proche de vous pour vous aider à compenser votre handicap, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Guadeloupe vous souhaite la bienvenue. Elle met à votre disposition ce livret d'accueil. Il a été élaboré pour vous, afin de faciliter vos démarches et vous accompagner.

Ce document vous permettra de faire connaissance avec notre structure à travers les informations relatives à ses missions inscrites dans la loi du 11 février 2005, à son organisation et aux procédures mises en place localement pour optimiser la qualité de service qu'elle souhaite vous rendre.

Vous y trouverez également quelques adresses utiles d'établissements médico-sociaux qui sont avec d'autres, nos partenaires. Ils œuvrent dans le champ du handicap et participent aussi à votre accompagnement.

Elaboré à votre intention, nous serons attentifs à vos observations pour l'améliorer.

Avec mes meilleures salutations.



Guy LOSBAR
Président de la MDPH

Définition du handicap

La définition du handicap dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

“Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant”.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDPH

La loi du 11 Février 2005 instaure le principe d'un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Dans chaque département, une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est créée et offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées.

SES MISSIONS

- Accueil, information, accompagnement, conseil de la personne handicapée et de sa famille.
- Aide à la définition du projet d'éducation des jeunes handicapés.
- Mise en place, organisation et fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'évaluation.
- Mise en place, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) qui se substitue à la COTOREP à la CDES et au SGVA.
- Mise en place, organisation et fonctionnement de la conciliation interne en cas de litige, et de l'orientation des autres réclamations individuelles.
- Aides nécessaires aux personnes handicapées pour la mise en œuvre des décisions prises par la CDA.
- Aide à la personne en cas d'annonce du handicap ou de son aggravation.
- Mise en place d'un numéro vert.
- Sensibilisation du grand public au handicap.
- Gestion du fonds départemental de compensation.
- Mise en place de l'équipe de veille en soins infirmiers.
- Recueil de statistiques et remontées à la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie (CNSA).

SON ORGANISATION

- ✓ Le siège de la MDPH :
BAIE-MAHAULT rue Ferdinand Forest Z.I. de Jarry imm. Romarin
- ✓ Une antenne : Bisdary GOURBEYRE
- ✓ Un accueil décentralisé à Marie-Galante pour les demandes, l'aide au remplissage des dossiers et à la formulation du projet de vie.

Les différentes instances de la MDPH

1 • LA COMMISSION EXECUTIVE

Composée de 21 membres, elle administre la MDPH et définit sa politique générale. Placée sous la présidence du Président du Conseil Général représenté par le Conseiller Général Monsieur Guy LOSBAR. La commission exécutive délibère sur l'organisation et le fonctionnement de la MDPH, sur le budget et les décisions modificatives, les conventions, le rapport annuel d'activité, l'acceptation des dons et des legs.

Les membres sont élus pour une durée de 4 ans renouvelables.

Comment fonctionne-t-elle ?

La commission exécutive se réunit sur convocation de son Président au moins 2 fois/an.

Le Bureau de la commission exécutive est composé de 5 membres à savoir :

- ✓ Deux représentants du Conseil Général
- ✓ Un représentant de l'Etat, des organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales
- ✓ Un représentant des associations de personnes handicapées

Il est présidé par le président du Conseil Général qui peut nommer un délégué.

Ses attributions sont les suivantes :

- ✓ L'organisation générale de la MDPH
- ✓ Les conventions passées par la MDPH
- ✓ L'acceptation des dons et legs

Il donne son avis sur :

- ✓ Le budget de la MDPH
- ✓ Le rapport annuel d'activité de la MDPH

2 • LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Cette commission s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2006, à la CDES et à la COTOREP. Elle prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, notamment en matière d'attribution de prestations et en matière d'orientation.

Ces décisions sont prises au regard de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire. Cette dernière fait des propositions à la CDAPH dans le cadre d'un plan personnalisé de compensation (PPC), élaboré au vu des

souhaits exprimés par la personne handicapée ou ses représentants légaux.

La CDAPH est composée de 23 personnes dont un tiers représente les personnes handicapées et leur famille. Les membres sont élus pour une durée de 4 ans.

La CDAPH est constituée en :

- ✓ Une commission plénière chargée d'examiner tous les dossiers
- ✓ Une commission simplifiée chargée d'examiner et de prendre les décisions pour certaines demandes (renouvellement, carte d'invalidité, reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés...)
- ✓ Une section spécialisée chargée de préparer les décisions de la CDAPH relatives aux demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

3 • LE FONDS DE COMPENSATION DU HANDICAP

Est constitué au sein de la MDPH. Il est géré par un comité de gestion composé de ses financeurs.

Ce fonds est destiné à financer le reste à charge des personnes handicapées suite à l'attribution de la prestation de compensation du handicap par la CDAPH.

En Guadeloupe, les financeurs sont les suivants :

- ✓ Le Conseil Général
- ✓ La DSDS
- ✓ La Caisse Générale de Sécurité Sociale
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales

4 • LES RECOURS

Si la personne en situation de handicap, ses parents pour les mineurs, ou ses représentants légaux estiment que la décision de la CDAPH a été prise en méconnaissance de ses droits, ils peuvent exercer des recours gracieux afin que leurs demandes soient réexaminées.

• Le recours gracieux

Il s'agit de la voie de recours la plus simple et la plus rapide. Un tel recours doit s'appuyer sur un ou plusieurs éléments nouveaux ou sur des éléments insuffisamment ou incorrectement pris en compte dans la décision contestée.

• La conciliation

Elle consiste à l'intervention d'une personne qualifiée (extérieur à la MDPH) qui sera chargée de proposer des mesures de conciliation.

Le recours dans votre intérêt

Ces deux voies de recours à titre gracieux peuvent être sollicitées de manière différenciée ou associée.

L'exercice d'un recours gracieux prend moins de temps qu'un recours contentieux, le recourant dispose ainsi d'une réponse plus rapide.

Le requérant conserve la possibilité d'un recours contentieux au cas où il ne serait pas satisfait de sa réponse en recours gracieux.

5 • L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Cette équipe est composée de professionnels ayant des compétences :

- ✓ Médicales ou paramédicales
- ✓ Dans le domaine de la psychologie
- ✓ Du travail social
- ✓ De la formation scolaire et universitaire
- ✓ De l'emploi et de la formation professionnelle.

La composition de l'équipe pluridisciplinaire peut varier en fonction de la nature du ou des handicaps de la personne.

Cette équipe évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap (PPC). L'équipe de la MDPH peut recevoir sur sa propre initiative ou à la demande, la personne handicapée, ses parents ou son représentant légal.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE PEUT SE RENDRE SUR LES LIEUX DE VIE DE LA PERSONNE soit sur sa propre initiative, soit à la demande de la personne handicapée.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont nommés par la Directrice qui doit désigner en son sein un coordonnateur qui a pour tâche d'assurer son fonctionnement et son organisation.

6 • LA COMMISSION LOCALE DE CONCERTATION

Elle réunit les représentants du personnel de la MDPH et le directeur du GIP ou son représentant. Elle est désignée pour 3 ans. C'est l'instance chargée de se prononcer sur l'organisation de la MDPH et les aspects qui relèvent de l'hygiène et de la sécurité.



Liste des demandes pouvant être déposées à la MDPH

- ✓ Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et de son complément
- ✓ Demande d'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- ✓ Demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou de renouvellement d'allocation compensatrice
- ✓ Demande de cartes d'invalidité, carte de priorité pour personne handicapée, carte de stationnement pour personne handicapée
- ✓ Demande relative à un parcours de scolarisation, de formation ou de soins en établissement ou service médico-social
- ✓ Demande relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle
- ✓ Demande d'orientation vers un établissement ou un service médico-social pour adulte.

**TOUTES CES DEMANDES DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES
D'UN CERTIFICAT MÉDICAL TYPE (disponible à la MDPH)
RÉCENT DATÉ DE MOINS DE 3 MOIS.**

Explications pour formuler une demande auprès de la MDPH

• A quoi sert un dossier de demande ?

- ✓ A vous permettre de formuler vos demandes
- ✓ A regrouper les informations nécessaires à l'instruction des demandes par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et par les financeurs.

Votre dossier de demande auprès de la MDPH se compose d'un formulaire unique et sur lequel figure toutes les demandes (listées ci-après) qui vous a été remis, ou envoyé par les services de la MDPH (il est également disponible sur le site de la MDPH) :

- ✓ Demande d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé - AEEH et son complément.
- ✓ Demande relative à un parcours de scolarisation, de formation ou de soins en établissement ou service médico-social.
- ✓ Demande de cartes.
- ✓ Demande de Prestations de Compensation (aide humaine, aide technique, aménagement du logement et du véhicule, aide spécifique ou exceptionnelle, aide animalière ou de renouvellement d'Allocation Compensatrice).
- ✓ Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés - AAH et de complément de ressources.
- ✓ Demande relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.
- ✓ Demande d'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adulte.

• Qui doit remplir le dossier de demande ?

Le dossier est rempli par l'adulte ou le jeune concerné par la demande avec l'aide éventuelle d'un proche, ou le représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur protégé.

Les services de la MDPH sont à votre disposition pour vous accompagner dans le remplissage de votre dossier.

• Quand doit-il être rempli ?

Quand vous jugez nécessaire de formuler un besoin en lien avec votre handicap ou celui de votre enfant

- ✓ Pour une **première demande** : si vous ne bénéficiez pas encore de l'avantage demandé,
- ✓ Pour un **réexamen** : si vous bénéficiez déjà d'un avantage mais souhaitez un réexamen de cet avantage car votre situation a évolué.
- ✓ Pour un **renouvellement** : si vous bénéficiez déjà d'un avantage qui prend fin prochainement, afin d'éviter toute rupture des droits, il est conseillé de déposer votre demande de renouvellement de préférence 6 mois avant la date d'échéance.

- **Que faut-il joindre au dossier ?**

Un dossier complet est indispensable pour le traitement de votre demande.

- ✓ Le **projet de vie** : il peut être formulé sur le document remis par la MDPH ou sur papier libre.
- ✓ Le **certificat médical type** (distribué par la MDPH), joint au dossier, est à remplir par le médecin qui suit l'enfant, le jeune ou l'adulte concerné par la demande et doit être **daté de moins de 3 mois**.
- ✓ Pièces justificatives :
Les photocopies des pièces à joindre sont indiquées au verso de la dernière page du formulaire de demande. Lorsque vous demandez plusieurs aides, chaque pièce justificative ne doit être fournie qu'une seule fois. En cas de difficulté à rassembler ces pièces, n'hésitez pas à solliciter l'aide de la MDPH.

Pour les documents confidentiels (projet de vie, certificats médicaux), veuillez à les adresser sous pli cacheté à la MDPH.

- **Faut-il signer ces documents ?**

La signature du formulaire de demande(s) est obligatoire.

- **À quel organisme ce formulaire rempli doit-il être adressé ?**

Ce dossier doit être envoyé rempli et accompagné de tous les justificatifs demandés à la MDPH.

- **Faut-il envoyer ces documents à d'autres organismes ?**

Non, les services de la MDPH se chargent d'envoyer les copies nécessaires aux services concernés.

- **Quel est le délai d'instruction ?**

Il est de 4 mois à compter du dépôt de la demande.

- **Qu'est-ce que la procédure simplifiée ?**

Toute demande fera l'objet d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA). Afin de privilégier un traitement plus rapide de vos droits une formation restreinte de la CDA peut **statuer en votre absence** dans les cas suivants :

- ✓ Le renouvellement d'un droit ou d'une prestation dont vous bénéficiez si votre handicap et/ou votre situation n'ont pas évolué de façon significative.
- ✓ La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- ✓ L'attribution de la carte d'invalidité ou de la carte portant la mention "priorité pour personne handicapée".
- ✓ La reconnaissance des conditions médicales nécessaires en vue de l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse de la tierce personne d'une personne handicapée.
- ✓ Les situations nécessitant qu'une décision soit prise en urgence.

Les dispositifs locaux en faveur des personnes handicapées

Annuaire des structures médico-sociales

(les coordonnées précises sont disponibles sur le site de la MDPH et à la MDPH)

■ 1 • Les Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS)

Les Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) permettent l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type d'handicap.

ANNUAIRE DES C.L.I.S., (CLASSES D'INCLUSION SCOLAIRE) DU DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Abymes

Dothémare II 0590 20 80 90

J-Th Faustin II 0590 20 52 35

Guy Cornély II 0590 83 25 07

Joseph Ignace Anquetil I 0590 83 66 51

Grand-Camp I

Grand-Camp I (EA) 0590 83 25 07

Anse-Bertrand

Macaille 0590 83 66 51

Baie-Mahault

Louis Andréa 0590 26 10 18

Calvaire 0590 95 00 16

Baillif

Bourg 1 0590 81 17 27

Basse-Terre

Elie Chauffrein 0590 81 13 64

Petit-Paris 0590 81 15 93

Rivière des Pères 0590 81 16 96

Bouillante

Bourg 0590 98 70 49

Pigeon 0590 98 70 49

Capesterre Belle-Eau

J. Curie 0590 86 30 71

Sainte-Marie 0590 86 35 60

Gosier

Bourg 1 0590 84 82 93

Grand Bois 0590 84 44 04

Mangot (DV) 0590 84 23 24

Gourbeyre

Bourg 0590 92 10 66

Bourg Blanchette EA 0590 81 18 27

Goyave

Bourg 0590 95 90 43

Grand-Bourg

Bourg 0590 97 90 81

Mixte 1 0590 97 84 22

Lamentin

La Rozière 0590 25 60 68

Bourg 2 0590 25 60 65

Morne à l'Eau

Vieux-Bourg 0590 24 71 28

Pointe-à-Rez 0590 24 74 51

Moule

A.Girard 0590 23 51 56

A.Adelaïde 0590 23 50 74

L. Galleron 0590 23 50 26

Lacroix 0590 23 56 00

Petit-Bourg

H. Gériac 0590 95 42 66

Fontarabie 0590 94 21 55

Bourg 1 0590 95 42 68

Petit-Canal

Bourg 0590 22 62 39

Pointe-à-Pitre

Léon Feix 0590 82 38 81

R. Rambuck 0590 89 61 83/82 05 58

Pointe-Noire

Guyonneau 0590 98 16 85

Sainte-Anne

A. Lazard 0590 88 20 29

Bourg 1 0590 88 21 56

Saint-Claude

Bourg 2 0590 80 03 58

Saint-François

Bourg 1 0590 88 41 11

Bourg 2 0590 88 40 09

Saint-Louis

Bourg 2 0590 97 02 73

Saint-Martin

H. Williams 2 0590 87 84 05

Quartier d'Orléans 2 0590 87 32 22

Sandy Ground 0690 87 51 74

Grand Case 0590 29 36 84

Sainte-Rose

Bourg 2 0590 28 70 11

Viard 0590 28 70 99

Trois-Rivières

Bourg 1 0590 28 70 84

■ 2 • Les Unités localisées pour l’Inclusion Scolaire (ULIS) dans le second degré

L’unité localisée pour l’Inclusion Scolaire (ULIS) est un dispositif qui permet d’accueillir collectivement dans un collège ou un lycée des élèves présentant un handicap.

Les élèves d’une ULIS sont âgés de 11 à 16 ans. Ils présentent des difficultés qui rendent difficile leur intégration individuelle dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter l’admission dans un institut médico-éducatif (IME).

Les ULIS, dont l’effectif est limité à 10 élèves, sont confiées à un enseignant spécialisé qui organise les activités pédagogiques et éducatives adaptées.

ANNUAIRE DES ULIS (ex UPI)

UNITÉS LOCALISÉES POUR L’INCLUSION SCOLAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Abymes (97142)

Collège du Raizet T. 0590 89 37 40
Av. du Maréchal Leclerc F. 0590 83 71 13

Collège “Alexandre Issac” T. 0590 20 59 39
Boiripeaux F. 0590 20 62 80

Basse-Terre (97100)

Collège “Joseph Pitat” T. 0590 81 24 30
Petit Paris F. 0590 81 01 67

LP “Rivières des Pères” T. 0590 81 14 28
Quartier Rivières des Pères F. 0590 81 14 62

Gosier (97190)

Collège “Edmond Bambuck” T. 0590 84 79 35
Belle Plaine F. 0590 84 79 45

Capesterre Belle-Eau (97130)

Collège “Germain Saint-Ruf” T. 0590 86 50 30
Avenue Paul Lacavé F. 0590 86 38 13

Lamentin (97129)

Collège “Appel du 18 juin” T. 0590 25 61 10
Blachon F. 0590 25 97 03

Morne-à-L’Eau (97111)

Collège “Charles de Gaulle” T. 0590 24 70 60
Richeval F. 0590 24 49 64

LP “Richeval” T. 0590 24 74 16
Richeval F. 0590 24 40 85

Moule (97160)

Collège “Général de Gaulle” T. 0590 23 01 10
Rue Amédée Fengarol F. 0590 23 23 84

Saint-Louis (97134)

Collège “Albert Baclet” T. 0590 97 69 79
Rue Raphaël Jerpan F. 0590 97 05 81

Sainte-Anne (97180)

Collège “Eugène Yssap” T. 0590 88 24 05
Valette F. 0590 88 98 78

Collège “Olympe Rame Decorbin”
Rue du Collège T. 0590 88 13 00
Douville F. 0590 88 95 82

Vieux-Habitants (97119)

Collège “Anse Poulain” T. 0590 98 51 71
Bourg F. 0590 98 62 18

Petit-Bourg (97170)

Collège “Félix Eboué” T. 0590 95 43 40
Bellevue F. 0590 95 52 40

Pointe-à-Pitre (97110)

Collège “Fronde de mer” T. 0590 82 24 77
B.P. 25 F. 0590 83 90 49

LP “Carnot” T. 0590 82 83 48
28 rue Jean Jaurès F. 0590 82 24 70

Sainte-Rose (97115)

Collège “Bébel” T. 0590 28 70 83
Rue Grignan F. 0590 28 76 08

Port-Louis (97117)

Collège “Port-Louis” T. 0590 22 90 13
Route de la Piéta F. 0590 22 90 14

Grand-Bourg (97112)

LPO “Grand-Bourg” T. 0590 97 90 42
Route de la Savane F. 0590 97 71 71

■ 3 • Les Services d'Éducation Spécialisé et de Soins À Domicile (SESSAD)

Les SESSAD sont devenus, dans le secteur médico-éducatif, la structure privilégiée de l'aide à la scolarisation des élèves handicapés.

On distingue différentes catégories de SESSAD, de même qu'on distingue différentes catégories d'établissements spécialisés. Chaque catégorie correspond à la nature du handicap et à l'agrément de l'établissement ou du service (et parfois aussi à l'âge des enfants).

ANNUAIRE DES SESSAD SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉ ET DE SOINS À DOMICILE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NATURE DU HANDICAP	ÂGE	TYPE D'ACCUEIL	ASSOCIATION GESTIONNAIRE
SESSAD "ESPOIR" 101 Résd. du Port - n° 1701 - Bergevin 97110 Pointe-à-Pitre Tél. : 0590 91 37 25 - Fax : 0590 91 00 72	Déficiência intel profonde	4 à 20 ans	Amb	ADAPEI
SESSAD "EMERAUDE" Imm. des Producteurs de Guadeloupe Desmarais - 97100 Basse-Terre Tél. : 0590 81 78 79 - Fax : 0590 81 99 66	Déficiência intel - troubles psychiques et relationnels	0 à 18 ans	Amb	ADEPEP
SESSAD "LANBELI" Lot. Pointe d'Or - 158 rue des Rameaux - 97139 Abymes Tél. : 0590 85 92 26 - Fax : 0590 85 29 79	Déficients moteurs polyhandicapés	0 à 18 ans	Amb	KALITE POUVIV
SESSAD "Abel SIBILLY" Cité Zanella - 13 rue Gilbert de Chambertrand - 97120 Saint-Claude Tél. : 0590 81 09 39 - Fax : 0590 32 25 09	Déficients moteurs et polyhandicapés	0 à 18 ans	Amb	AGHIL
SESSAD "René Haltebourg" Lot. Pointe d'Or - 171 bis rue Aurélie Nanky - 97139 Abymes Tél. : 0590 21 77 45 - Fax : 0590 85 54 21	Déficiência intel - troubles psychiques et relationnels	0 à 18 ans Dont 8 places réservées aux jeunes autistes	Amb	AAEHS
SESSAD MAYOLETTE 104-105 Résd. Les Palmistes Passage des Braves - 97112 Grand-Bourg Tél. : 0590 97 00 70 - Fax : 0590 97 17 23	Déficiência intel - troubles psychiques et relationnels	0 à 18 ans	Amb	ADAPEI
SESSAD "Denis FORESTIER" Ecole de Village - 97125 Bouillante Tél. : 0590 32 22 56 / 0590 98 74 11 Fax : 0590 98 88 17	Déficiência intel - troubles psychiques et relationnels	0 à 18 ans	Amb	ALEFPA
SESSAD de Sainte-Anne Richeplaine - 97180 Sainte-Anne Tél. : 0590 82 11 41- Fax : 0590 82 02 40	Troubles du comportement, troubles psychiques et relationnels	6 à 16 ans	Amb	ADEPEP
SESSAD de Port-Louis Route du Château d'Eau Haut de la Montagne - 97117 Port-Louis Tél. : 0590 20 84 89 - Fax : 0590 23 45 39	Déficiência intel - troubles psychiques et relationnels	0 à 18 ans	Amb	ALEFPA
SSEFIS EPHPHETHA Route du Neuf-Château - Bel Air 97130 Capesterre Belle-Eau Tél. : 0590 86 31 42 Fax : 0590 86 90 14 / 0590 86 16 16	Déficiência auditive et surdité profonde	3 à 20 ans	SSEFIS	AED

■ 4 • Les Instituts Médico-Éducatifs de la Guadeloupe (IME)

Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui permettent d'offrir à l'enfant une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique équilibrée. Ils accueillent les enfants et adolescents ayant une déficience mentale. Ils regroupent les IMP (Instituts Médico-Pédagogiques) et IMPro (Instituts Médico-Professionnels). Il dispense des soins et une éducation spécialisée aux enfants et adolescents de 3 à 20 ans ; les tranches d'âges varient selon les établissements.

IMP de 6 à 14 ans et IMPRO de 14 à 20 ans ou de 14 à 18 ans.

ANNUAIRE DES IME INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS DE LA GUADELOUPE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NATURE DU HANDICAP	ÂGE	ASSOCIATION GESTIONNAIRE
IME "LES GOMMIERS" • Blanchet - B.P. 22 - 97113 GOURBEYRE Tél. : 0590 81 24 07 - Fax : 0590 81 59 16	Déficience intel légère	6 à 18 ans et moyenne	ADSEA
IME "LES GOMMIERS" • Antenne "Karukéra" Cité Pointe d'Or 67 rue des Acacias - 97139 Abymes Tél.: 0590 84 46 60 - Fax 0590 84 48 93	Autisme	6 à 18 ans	ADSEA
IME "LES GOMMIERS" • Antenne "Ceiba" 3 lot. "Plaisance" 97122 Baie-Mahault Tél.: 0590 25 99 33 - Fax 0590 25 89 69	Autisme	6 à 18 ans	ADSEA
IME "Denis FORESTIER" DESMARAIS - 97125 BOUILLANTE Tél. : 0590 98 72 35 / 0590 98 74 11 Fax : 05990 98 82 97	Déficience intel	6 à 17 ans	ALEFPA
IME "L'ANCRE" "Lauréat - Sergent" - 97160 LE MOULE Tél. : 0590 23 17 90 - Fax : 0590 23 18 83	Déficience intel	6 à 18 ans	AAEA
IME "EPHPHETHA" "Bel Air" Route de Neuf-Château 97130 Capesterre Belle Eau Tél. : 0590 86 31 42 Fax : 0590 86 90 14 / 0590 86 16 16	Déficience intel	6 à 18 ans	AED
IME "MAYOLETTE" Section Mayolette - 97134 SAINT-LOUIS Tél. : 0590 97 17 80 - Port. : 0690 48 75 57 Fax : 0590 97 50 02	Déficience intel	6 à 18 ans	APAEI
IMP "ESPOIR" 101 Résd. du Port - n° 1701 "Bergevin" 97110 Pointe-à-Pitre Tél. : 0590 91 37 25 - Fax : 0590 91 00 72	Déficience intel	6 à 14 ans	ADAPEI
IMPRO "ESPOIR" 5 chemin Gommier à Pic "Vernou" 97170 Petit-Bourg Tél. : 0590 91 37 25 - Fax : 0590 91 00 72	Déficience intel	14 à 20 ans	ADAPEI

■ 5 • Service d'Aide et à l'Intégration Scolaire (SAIS)

Les SAIS sont des services de suite ou d'attente après l'IMPRO qui reçoivent des jeunes de 18 à 20 ans.

• SAIS Denis Forestier

Les Plaines - 97116 POINTE-NOIRE

Tél. : 0590 98 00 49 / 0590 98 74 11 - Fax : 0590 98 56 80

• SAIS EPHPHETHA

Belair - Route de Neufs-Château - 97130 CAPESTERRE BELLE EAU

Tél. : 0590 86 31 42 - Fax : 0590 86 90 14

• SAIS PAJH

Villa l'étang - 213 route de Tabanon - 97170 PETIT-BOURG

Tél. : 0590 41 12 64 - Fax : 0590 98 05 89

■ 6 • Autres structures médico-sociales

• CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)

Rue Toussaint Louverture - 97100 BASSE-TERRE

Tél. : 0590 81 02 46 - Fax : 0590 81 90 85

• CAMSP René HALTEBOURG (centre d'action médico-sociale précoce)

Résidence la Distillerie - Bât E1 Porte 02 - Grand-Camp - 97142 LES ABYMES

Tél. : 0590 89 77 78 - Fax : 0590 89 77 76

• CAMSP de Pointe-à-Pitre (centre d'action médico-sociale précoce)

Centre Hospitalier Universitaire - Villa n° 3 - B.P. 465 - 97159 POINTE-À-PITRE Cedex

Tél. : 0590 89 17 43 - Fax : 0590 89 17 76

• CMPP Les Lucioles

Immeuble du Capitaine Cavay - Grand-Camp - 97142 LES ABYMES

Tél. : 0590 82 50 44 - Fax : 0590 83 69 75

• CMPP Les Anolis

Petite Guinée - B.P. 91 - 4 rue C. Sibon - 97160 LE MOULE

Tél. : 0590 23 56 13 - Fax : 0590 23 15 69

• CMPP Emeraude

Immeuble des Producteurs de Guadeloupe - Desmarais - 97100 BASSE-TERRE

Tél. : 0590 81 23 22 - Fax : 0590 81 99 66

• CENTRE DE RESSOURCES AUTISME Guadeloupe

31 lotissement Les Jardins de Moudong Sud - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0590 25 23 90 - Fax : 0590 41 12 74 - E-Mail : cra.971@wanadoo.fr

• LES AIRELLES (centre de soins et d'accueil pour enfants polyhandicapés)

Ladigue-Belcourt - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0590 26 02 47 - Fax : 0590 26 54 15 - E-mail : ph.de.blaire-aielles@wanadoo.fr

• UEROS (unité d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale)

Imp. Tertulien - Bld Destrellan - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél. : 0590 32 56 10 - Fax : 0590 32 56 13

■ 7 • Les ITEP

Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques : Instituts de Rééducation, qui reçoivent des jeunes de 12/14 à 20 ans souffrant de troubles du comportement.

Maison CARPIN à Richeplaine - Sainte-Anne

97180 SAINTE-ANNE - Tél. : 0590 82 11 41 - Port : 0690 50 46 76 - Fax : 0590 82 02 40

■ 8 • Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

Les MAS ont pour missions :

- d'accueillir des personnes lourdement handicapées sur le plan moteur avec ou sans troubles associés.
- d'assurer et de dispenser à des adultes handicapés physiques et / ou mentaux les soins que leur état requiert,
- de mettre à leur disposition un cadre de vie, les moyens matériels et le personnel nécessaire à leur accompagnement.

• **Maison d'Accueil Spécialisée du Moule (MAS)**

Port Land (près des eaux marines) - BP 119 - 97160 LE MOULE

Tél. : 0590 85 02 90 - Fax : 0590 85 02 92

• **Maison d'Accueil Spécialisée de Saint-Claude (MAS)**

1^{er} Plateau - 97120 SAINT-CLAUDE

Tél. : 0590 80 00 40 - Fax : 0590 80 91 81

Mas-saintclaud@wanadoo.fr

• **Maison d'Accueil Spécialisée de Gourbeyre (MAS)**

Rond point de Valkanaërs - 97113 GOURBEYRE

Tél. : 0590 81 02 63 - Port : 0690 35 06 54

• **Maison d'Accueil Spécialisée du Moule (MAS)**

Route de Port Land - B.P. 111 - 97160 LE MOULE

Tél. : 0590 23 93 04 - Fax : 0590 93 70 08

• **Maison d'Accueil Spécialisée les Mandines (MAS)**

1 plateau - 97120 SAINT-CLAUDE

Tél. : 0590 80 00 40 - Port : 0690 80 91 81

• **Maison d'Accueil Spécialisée Elise Poimon (MAS)**

KAHMA siège - Port Land (route de la clinique des eaux marines)

97160 LE MOULE - Tél. : 0590 84 86 07

■ 9 • Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés(SAMSAH)

Le "SAMSAH" est une structure de proximité en milieu ouvert répondant à la politique générale de maintien dans le milieu naturel de vie et de "désinstitutionalisation". Propose une assistance ou accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de la vie ainsi qu'un suivi médical en milieu ouvert. Ces prestations visent l'apprentissage de l'autonomie en milieu ouvert.

De plus,

- Il intégrera la réforme des tutelles de 2009.

- Il s'inscrit aussi dans la dynamique de prévention (soulager les aidants et les soignants) en optimisant les moyens par la mutualisation des ressources.
- Il répond par son mode opératoire aux injonctions nationales et préoccupations budgétaires du Conseil Général (schéma départemental) par son accompagnement à la vie sociale à partir de leur domicile pour les personnes non prises en charge par les établissements.

Enfin il faut rappeler que, dans le cadre de la réforme en cours, l'accompagnement social sera à la charge des départements.

• **SAMSAH**

Tél.: 0590 81 03 26 - Port. : 0690 39 40 86 - Fax : 0590 81 03 24
 - Rond-point Miquel - Angle Bld Légitimus et Gerty Archimède - 97110 POINTE-À-PITRE
 Tél.: 0590 81 93 53 - Fax : 0590 22 54 62
 - Passage des Marches - 97100 BASSE-TERRE
 Tél.: 0590 81 65 66 - Fax : 0590 86 23 04

• **ACAJOU ALTERNATIVES - SAMSAH**

- 27 rue Peynier - 97100 BASSE-TERRE
 Tél.: 0590 41 08 74 - Port. : 0690 39 40 86 - Fax : 0590 26 19 68

• **AGSPH - CRICAT / SAVS**

Qu'est-ce qu'un CRICAT (Centre de Ressources d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques) ?

Les CRICAT sont des associations loi 1901 sans but lucratif dont la vocation est d'offrir toutes informations et conseils sur les moyens techniques de prévention et de compensation des situations de handicap.

Ces moyens sont : les aides techniques à la vie quotidienne (matériel d'aide à la vie quotidienne) et les aménagements de l'environnement (domicile, lieu de travail) et plus largement toute solution destinée à favoriser l'accessibilité de l'environnement (espaces publics et établissements recevant du public).

Immeuble Socogar - Bât. B n° 50 - rue Ferdinand Forest - 97122 BAIE-MAHAULT
 Tél.: 0590 38 74 75 - Fax : 0590 38 74 79

■ 10 • **Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)**

Anciennement appelés CAT, ce sont des structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes en situation d'handicap exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées, et bénéficient d'un soutien médico-social et psycho-éducatif. Ils ont pour finalité l'autonomie et l'épanouissement de ces personnes par le travail.

• **ESAT ALIZE "APAJH"**

- Section Boisneuf - Rond Point Destrellan - 97122 BAIE-MAHAULT
 Tél.: 0590 26 03 41 - 0590 26 07 89
 - 8 rue Rémy Nainsouta - Carmel - 97100 Basse-Terre
 Tél.: 0590 81 59 71
 - Grand fond Macaille - 97121 ANSE-BERTRAND
 Tél.: 0590 22 12 57

• **ESAT "LES PLAINES" de POINTE-NOIRE**

La Ravine Bleue - 97116 POINTE-NOIRE - Tél.: 0590 98 03 56

• ESAT CHAMPFLEURY "MODULES GOURBEYRE-ABYMES"

Section Champfleury - B.P. 55 - 97113 GOURBEYRE

Tél.: 0590 92 22 08 - Fax : 0590 92 27 11

• ESAT MAT & BAT

Usine HPL 21 - Grand fond Macaille - 97121 ANSE-BERTRAND

Tél.: 0590 68 05 01 - Fax : 0590 68 05 11

• ESAT "LES MOSAIQUES"

ZI La Bretelle - Salle d'Asile - 97139 ABYMES - Tél.: 0590 83 11 81 - Fax : 0590 84 91 68

• ESAT HORIZON (spécialisé pour l'accueil des traumatisés crâniens et des victimes d'AVC)

Impasse "Les Palétuviers" Voie Verte - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél.: 0590 32 02 61 - Fax : 0590 32 04 34

• ESAT (KAHMA) "Sylviane Chalcou"

Ancienne salle La Colombe - Blanchet - 97111 MORNE-À-L'EAU

Tél.: 0590 21 70 79 - Fax : 0590 84 14 11

• ESAT de Marie-Galante (Jerico)

Section TACY - 97140 Capesterre de Marie-Galante

Tél.: 0590 97 69 50 - Fax : 0590 97 69 51

■ 11 • Les Entreprises Adaptées

Une Entreprise Adaptée est une entreprise dont la mission est l'insertion professionnelle des personnes handicapées ne pouvant, momentanément ou durablement, trouver leur place dans le circuit économique ordinaire, du fait de leur handicap. Les salariés handicapés sont des salariés normaux avec des contrats de travail et payés au moins au SMIC ou au minimum des conventions collectives.

• ENTREPRISE ADAPTEE "LE CHAMPFLEURY"

97113 GOURBEYRE - Tél.: 0590 92 22 08

• ENTREPRISE ADAPTEE "K.A.M.H.A." L'ACCESSIBLE

93 bis boulevard du Général de Gaulle - 97190 LE GOSIER

Tél.: 0590 22 42 90 - Fax : 0590 22 42 99

■ 12 • Les foyers de vie

Accueillir, héberger et accompagner l'adulte en situation d'handicap.

L'autonomie, la communication, l'occupation, la socialisation forment un ensemble qui permet le dynamisme de la personne.

• Foyer de vie "Le Pélican"

Association gestionnaire : AASJH

Accueil de 18 à 60 ans en externat.

Bisdary - 97113 GOURBEYRE - Tél.: 0590 81 61 82

Calvaire Chapelle - 97122 BAIE-MAHAULT - Tél.: 0590 26 01 65 - Fax : 0590 26 10 12

• Foyer de Vie "Les Flamboyants"

Association gestionnaire : APAJH

Accueil de 18 à 50 ans en externat.

Cité l'Enclos - 97114 VIEUX-FORT - Tél.: 0590 92 07 82 - Fax : 0590 94 62 97

Richeval - 97111 MORNE-A-L'EAU - Tél.: 0590 20 54 61



• Foyer de vie "Soleil Levant"

Association gestionnaire : ASL

Accueil de 18 à 60 ans en externat.

Morne Boissard - 97142 LES ABYMES - Tél.: 0590 91 26 49 - Fax : 0590 91 12 71

• Foyer de vie "Les Ateliers de Matouba"

Association gestionnaire : ADSEA

Accueil de 18 à 35 ans en externat.

1^{er} Plateau - 97120 SAINT-CLAUDE - Tél.: 0590 80 73 31 - Fax : 0590 80 28 76

Maison Pineau - Haut Lézarde - 97170 PETIT-BOURG - Tél.: 0590 94 10 73

Maison Abenzoard-Thomas - 97125 BOUILLANTE - Tél.: 0590 98 75 86

• Foyer de vie CAJITL

Association gestionnaire : AGIPT 21

Accueil en externat d'adultes porteurs de la trisomie 21 et autres handicaps.

La regrettée - 97114 TROIS-RIVIERES - Tél.: 0590 80 90 00 - Fax : 0590 92 60 63

Villa Tamarin - 10 rue des Pommes Roses - Cocoyer - 97170 PETIT-BOURG

Tél.: 0590 25 89 93

• Foyer de vie SOLEIL KLERE NOU

62 résidence la Collinette - appt 62 - Grand-Camp - 97139 Abymes

Tél.: 0590 83 29 90 - Fax : 0590 83 33 13

E-mail : solange.le-blanc@wanadoo.fr

• Foyer de vie "Mathias Forbin"

11 Boulevard DELGRES - 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU

Tél.: 0590 26 96 89 - Fax : 0590 99 72 41

E-mail : assmathiasforbin@orange.fr

• Le Champfleury

Association gestionnaire : AGIPSAH

39 rue du Père Labat - 97100 BASSE-TERRE

Tél : 0590 92 34 18 - Fax : 0590 92 39 16

Résidence la Pépinière - Rond point Destrellan - 97122 BAIE-MAHAULT

■ 13 • Les autres structures

• AGIH-CAP-EMPLOI

Le réseau CAP EMPLOI a les missions suivantes :

- Le placement des personnes handicapées bénéficiaires de la Loi du 10 juillet 1987 en milieu ordinaire de travail avec un contrat de travail durable.
- Le suivi des personnes insérées en milieu ordinaire de travail et particulièrement des personnes en contrat à durée déterminée.
- L'aide au maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

Ces différentes missions devant permettre la mise en relation de l'offre d'emploi des entreprises et des compétences des personnes handicapées, et l'amplification du nombre de placements ainsi que la pérennisation des emplois.

Association Guadeloupéenne pour l'Insertion des travailleurs Handicapés

3, bis rue Henri Bequerel - Z.I. de Jarry Baie-Mahault

Tél. : 0590 32 51 77 - Fax : 0590 38 94 71

E-mail : agih@wanadoo.fr

• CENTRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE (CRP)

Seul dispositif de formation longue durée (souvent supérieure à un an), spécifiquement dédié aux personnes en situation de handicap, les centres de rééducation ou reclassement professionnel (CRP) ont pour mission de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs handicapés.

Ils ont pour vocation d'assurer une formation qualifiante par le biais d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, en alliant un suivi médical, psychologique et social de la personne - avec la présence au sein des centres de personnels tels que médecins, kinésithérapeutes, ergonomes, psychologues, assistants de service social, selon les besoins, de phases préparatoires ou de remise à niveau), débouchent sur des diplômes homologués par l'État.

CRP Emergence

Immeuble Acerola, ZAC de Houelbourg - 3 Voie Verte - Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT

Tél.: 0690 81 04 10

Liste des associations prestataires de service d'aide à domicile aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées

Au 1^{er} octobre 2010

AAMSPAG (Association des Aides Ménagères aux P.A. de la GPE)

(Agrément Qualifié DDTEFP)
5104 Immeuble du Capitaine Langlois
Grand-Camp - 97139 LES ABYMES
Tél.: 0590 23 71 53 - Port.: 0690 73 07 72

ACAJOU ALTERNATIVES

(Autorisation Conseil Général)
Cité Chaulet - Rue quartier Candace
97123 BAILLIF
Tél.: 0590 81 03 26 - saad@acajou-gpe.fr
Port. : 0690 39 40 86

ACCUEIL LA PROVIDENCE

(Autorisation Conseil Général)
14, Vieux-Bourg - 97142 ABYMES
Tél.: 0590 89 44 39

ACCUEIL AMOUR BIENVEILLANCE

(Agrément Qualité DDTEFP)
N° 12 Local Commercial, rue Schœlcher -
97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: 0590 98 78 99 - Port.: 0690 33 94 31

AG2M Service Plus

(Agrément Qualité DDTEFP)
Maison André DE CHADIRAC - La Retraite
97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: 0690 74 59 37

A.G.S.A.F (Ass. de Gestion des Services d'Aide aux Familles)

(Autorisation Conseil Général)
62 rue du Père Labat - BP 266
97100 BASSE-TERRE
Tél.: 0590 81 17 76 / 0590 81 14 96

AIDER ET SERVIR

(Agrément Qualité DDTEFP)
Immeuble du 3^e âge - Rue Lethière
97180 SAINTE-ANNE
Tél.: 0590 88 13 92

AINÉS SERVICES ASSISTANCE

(Agrément Qualité DDTEFP)
25 rue Baudot - Immeuble CASSIN
97100 BASSE-TERRE
Tél.: 0590 99 32 75 - Port.: 0690 47 66 03

AIR SERVICES

(Autorisation Conseil Général)
Rue Ledru Rollin - 97119 VIEUX-HABITANTS
Tél.: 0590 98 39 67

ALICE SERVICES PLUS

(Agrément Qualité DDTEFP)
43 Faubourg Alexandre ISAAC
97110 POINTE-À-PITRE
Tél./Fax: 0590 81 31 17
Port.: 0690 59 65 96

ALLO MAMIES

Local des associations
Beauséjour - 97127 LA DÉSIDRADE
Tél.: 0590 88 38 60 - Port. : 0690 59 65 96

A.P.A.F. (Aide aux Personnes Âgées et Familles)

(Agrément Qualité DDTEFP)
Villa n° 3 - L'air du temps - AUTHE 2
LD Petit-Paris - 97100 BASSE-TERRE
Tél.: 0590 99 73 54 - Fax : 0590 80 10 61
Port.: 0690 55 56 36

A.P.S.V

(Autorisation Conseil Général)
Résidence "Les Oliviers", Bât 15, Porte
1501 - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: 0590 86 95 56 - Fax: 0590 95 15 62

ASSOCIATION ASSISTANCE SANTE SERVICE (AASS)

(Agrément Qualité loi Borloo)
Passage des Braves
97112 GRAND-BOURG - MARIE-GALANTE
Tél.: 0590 97 36 09 - Port.: 0690 38 59 50

A.S.F Poinsettia

Rue de Bragelone
97111 MORNE-A-L'EAU
Tél.: 0590 24 64 67

ATOUT DOM

(Agrément Qualité DDTEFP)
19 Centre Saint John Perse
97110 POINTE-À-PITRE
Tél.: 0690 33 89 52

A VOTRE SERVICE

(Agrément Qualité DDTEFP)
BD Urbain - 1502 Résidence Alexandre
Gatine Sonis
97139 LES ABYMES
Tél.: 0590 23 24 09 - Port.: 0690 91 91 19

BAILLIFIENNE ŒUVRES SOCIALES

(Autorisation Conseil Général)
Rue des Anciennes Ecoles
97123 BAILLIF
Tél.: 0590 81 62 65

CASEDOM idn

(Agrément Qualité loi Borloo)
4, rue du Soleil Levant
97150 SAINT-MARTIN
Tél.: 0590 29 20 20 - Fax : 0590 27 74 36

CENTRE D'AIDE À LA PERSONNE

(Agrément Qualité DDTEFP)
Résidence Grand-Canet - Rue Vinaigri
Dampierre - 97190 LE GOSIER

C2P Services/Age d'or services

(Agrément Qualité DDTEFP)
Tour Fernand Cuirassier - Lot n°1
97110 POINTE-À-PITRE
Tél.: 0590 48 04 54

DELAIR VIE / AGE D'OR SERVICE

(Agrément Qualité loi Borloo)
Rue Abbé Grégoire
97180 SAINTE-ANNE
Tél.: 0590 85 91 15

DS GRAND MOUN

(Agrément Qualité DDTEFP)
C/o Mme VALIER - Chemin de Picot
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 0590 89 81 53 - Fax : 0590 83 55 62
Port.: 0690 53 18 25

EKIP+ Espace Konsej Insertion Prestation Plus

(Agrément Qualité DDTEFP)
Route de la Poste - La Boucan - B.P. 14
97115 SAINTE-ROSE
Tél.: 0590 28 04 41 - Fax : 0590 28 01 64

EURL BONNE VIE

(Agrément Qualité loi Borloo)
375, place de La Liberté
97116 POINTE-NOIRE
Tél.: 0590 99 13 88 - Fax : 0590 95 34 40

FEMMES ET EMPLOIS FAMILIAUX

(Autorisation Conseil Général)
Place Schœlcher - BP 165
97180 SAINTE-ANNE
Tél.: 0590 88 15 30

GARDES ET MENAGES

(Agrément Qualité DDTEFP)
Rue de Nassau
97110 POINTE-A-PITRE
Tél.: 0590 83 79 48

GRAN MOUN EN NOU

(Agrément Qualité DDTEFP)
Imm. SCI "La Bouillantaise"
92 rue Abel RACON
Tél.: 0590 98 31 67

GWADOM SERVICES

(Agrément Qualité DDTEFP)
Lieu-Dit Volny
97129 LAMENTIN
Tél.: 0590 94 51 67 - Port.: 0690 53 77 54

INTERLUDE SERVICE

(Agrément Qualité DDTEFP)
Rue Bébian
97111 MORNE A L'EAU
Tél.: 0590 24 69 95

JV ASSISTANCE

(Autorisation Conseil Général)
Lieu-dit Bourg
97114 TROIS-RIVIERES
Tél.: 0590 92 77 03 / 0690 64 01 43

KARAÏB AVENIR PLUS

(Agrément Qualité DDTEFP)
Voie des Ortolans - Bosredon
97111 MORNE-À-L'EAU
Tél.: 0590 91 28 72 - Fax : 0590 85 23 30

KOLIBRI SERVICES

(Agrément Qualité DDTEFP)
Maison GRANCHON - Bd. de Démérée les
Mangles - 97131 PETIT-CANAL
Tél.: 0590 23 08 24

LE MANÈGE ENCHANTÉ

(Agrément Qualité DDTEFP)
Espace JOBETY - Bd. des Cités Unies
Le Bourg - 97115 SAINTE-ROSE
Tél./Fax : 0590 83 28 63

LE RELAIS FAMILIAL

(Agrément Qualité DDTEFP)
1721 Résidence du Port - Esc. 17 - 2^e Etg.
97110 POINTE-À-PITRE
Tél.: 0590 83 16 41 - Port.: 0590 56 85 59

LES COURSIERS DE GUENETTE

(Agrément Qualité DDTEFP)
Route de Dubedou - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél./Fax : 0590 68 05 62
Port.: 0690 34 28 38 - 0690 50 12 71

MEDICA ASSISTANCE

Résidence Port Caraïbes St-John n° 48 -
Avenue Kennedy
97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél.: 0590 91 65 41

OBJECTIF PLUS (+)

(Agrément Qualité DDTEFP)
19 rue du Père LABAT
97100 BASSE-TERRE
Tél.: 0590 98 41 22 - Port.: 0690 00 50 77

PRESTA.SERVICES DOM

(Agrément Qualité DDTEFP)
Siège : 21 rue Faustin Delmestre
97131 PETIT-CANAL
Agence : Lot 4 Dugazon de Bourgogne
97139 LES ABYMES
Tél.: 0690 63 06 60 - Fax : 0590 93 72 07

R'DE VIE

(Agrément Qualité DDTEFP)
50 les Seuils 8 - Raizet
97139 LES ABYMES
Tél.: 0590 91 66 69 - Port.: 0690 11 76 69

RAFI-SERVICES à la personne

(Agrément Qualité DDTEFP)
Rue de la Liberté - 97118 SAINT-FRANÇOIS
Tél.: 0590 68 07 18

SARA BEAUTÉ

(Agrément Qualité DDTEFP)
331 Résidence les Donjons - Boisripaux
97139 LES ABYMES

SARL HANDI ASSISTANCE

(Agrément Qualité loi Borloo)
Rue Albertin Landre - Doubs
97139 ABYMES
Tél.: 0590 21 42 90 - Fax : 0590 83 47 71

SERVA DOM

(Agrément Qualité DDTEFP)
9 les Seuils - Raizet
97139 LES ABYMES
Tél./Fax : 0590 24 43 35
Port.: 0690 69 80 86 / 0690 19 80 86

SERVICE À DOMICILE COLLECTIVITÉ DE ST-MARTIN (HELPCOM)

(Agrément Qualité DDTEFP)
11 rue de Coralita - Quartier d'Orléans
B.P. 22 - 97150 SAINT-MARTIN
Tél.: 0590 87 59 06 - Port.: 069073 03 73

SERVICE FAMILIAL GUADELOUPEEN (SERFAG)

(Agrément Qualité DDTEFP)
Rue Philys Seymour - Brest
97130 CAPESTERRE BELLE EAU
Tél.: 0590 86 30 67

SERVICES A KAZ

(Agrément Qualité loi Borloo)
90, Bd du Général de Gaulle
97190 GOSIER
Tél.: 0590 20 04 16 - Fax : 0590 20 06 81

SERVICES ET PRESTATIONS

(Agrément Qualité DDTEFP)
Chez A.G.E.
Poirier de Gissac - 97180 SAINTE-ANNE
Tél.: 0590 85 07 74

SOLIDARITE AUX AINES

(Autorisation Conseil Général)
C/O Mme BLEMAND - Fonds Thézan
97180 SAINTE-ANNE
Tél.: 0590 47 16 99 - Port.: 0690 67 46 29

SOLIDARITE LAMENTINOISE

Annexe Mairie, 2^è étage, porte 208 - BP 24
97129 LAMENTIN
Tél.: 0590 25 71 40

SOLIDARITÉ POUR TOUS

(Agrément Qualité DDTEFP)
77 rue Daniel Beuperthuy
97100 BASSE-TERRE
Tél.: 0590 86 13 35

SOS GRAN MOUN PLUS

(Agrément Qualité DDTEFP)
Rue du Général de Lacroix
97139 ABYMES
Tél.: 0590 48 02 44

SOUS LE VENT AIDE FAMILLE

(Autorisation Conseil Général)
Rue de La Poste
97126 DESHAIES
Tél.: 0590 98 27 20 / 0590 98 43 99

TEG'S "tous ensemble pour une génération à votre service"

(Agrément Qualité DDTEFP)
Résidence Charles Ségabiot - Bât. 7
N° 721 Allée Dumanoir
97130 CAPESTERRE BELLE EAU
Tél.: 0590 94 26 95 - Fax : 0590 81 07 89
Port.: 0690 11 03 77

TRAVAIL ET PARTAGE SERVICE

(Autorisation Conseil Général)
Rue Joffre
97160 LE MOULE
Tél.: 0590 23 57 17

VIE AN NOU

(Autorisation Conseil Général)
Chemin de Solitude
97115 SAINTE-ROSE
Tél./Fax: 0590 68 05 37 - Port 0690 63 05 01

VIE ET JEUNESSE

(Autorisation Conseil Général)
C/O M. MOLONGO - Section Gouquette
97117 PORT-LOUIS
Tél.: 0590 68 20 62 / 0590 68 20 63

VIVRE BIEN

(Agrément Qualité DDTEFP)
N° 62 Bis impasse Paulon - Montauban
97190 LE GOSIER

Vos contacts utiles

CONTACTS UTILES

CONSEIL GENERAL :
0590 99 77 77

CONSEIL REGIONAL :
0590 80 40 40

CAP EMPLOI :
0590 32 51 77 / 0590 38 94 17
agih@wanadoo.fr

ADI :
0590 92 82 67

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :
0820 25 9710

SECURITE SOCIALE :
0590 90 50 00

APA :
0590 93 14 10

INSPECTION DU TRAVAIL :
0590 83 10 34

DSDS :
0590 81 33 57

ARS :
0590 80 94 94

DTEFP :
0590 80 50 01

RECTORAT :
0590 93 83 00

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE : 17

SERVICES DES TUTELLES :

UDAF :
0590 81 62 62

APAJH :
0590 80 97 72

SITES INTERNET

www.legifrance.gouv.fr

www.handicap.gouv.fr

www.cohesionsociale.gouv.fr

www.cnsa.fr

www.education.gouv.fr/handiscol

www.anpe.fr

www.agefiph.fr

www.capemploi.net

www.handipole.org

Liste des sigles utilisés

Sigles	Significations	Sigles	Significations
AAH	Allocation Adultes Handicapés	FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
AC	Allocation Compensatrice	FSI	Fonds Spécial d'Invalidité
ACFP	Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels	FSV	Fonds de Solidarité Vieillesse
ACTP	Allocation Compensatrice pour Tierce Personne	IEM	Instituts d'Education Motrice
AEEH	Allocation d'Education pour l'Enfant Handicapé	IES	Instituts d'Education Sensorielle
AES	Allocation d'Education Spéciale	IME	Institut Médico Educatif
ANAEM	Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations	IPP	Incapacité Permanente Partielle
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi	ITEP	Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques
ARS	Agence Régionale de Santé	MAS	Maison d'Accueil Spécialisé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique	MSA	Mutualité Sociale Agricole
ASSEDIC	Caisse d'assurance chômage	MTP	Majoration Tierce Personne
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire	OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
AVU	Auxiliaire de Vie Universitaire	PACS	Pacte Civile de Solidarité
CAF	Caisse d'Allocation Familiale	PC ou PCH	Prestation de Compensation pour la personne handicapée
CAJ	Centre d'Accueil de Jour	RMI	Revenu Minimum d'Insertion
CAMSP	Centre d'Action Médico Sociale Précoce	RQTH	Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	SAIS	Service d'Aide à l'Intégration Scolaire
CAT	Centre d'Aide par le Travail	SAFEP	Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce
CAV	Contrat d'AVenir	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico Social pour personnes Adultes Handicapées
CDA ou CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées	SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
CDES	Commission Départementale d'Education Spéciale	SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
CIRMA	Contrat Insertion Revenu Minimum d'Activité	SSEFIS	Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire
CLIS	CLasses d'Inclusion Scolaire	SSESD	Voir SESSAD
CMP	Centres Médico-Psychologique	SVA	Sites pour la Vie Autonome
CMPP	Centres Médicaux Psycho-Pédagogiques	ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
COTOREP	Commission Technique d'Orientation et de REclassement Professionnel		
CRP	Centre de Rééducation Professionnelle		
EEE	Espace Economique Européen		
ESAT	Etablissements et Services d'Aide par le Travail		

Coordonnées de la MDPH



MDPH JARRY

Immeuble Romarin
rue Ferdinand Forest
Z.I. de Jarry
97122 Baie-Mahault
Tél. : 0590 83 14 28
Fax : 0590 89 61 93
courriel : contact@mdph-971.fr



MDPH BILDARY

97113 Gourbeyre
Tél. : 0590 41 14 42
Fax : 0590 80 79 98
courriel : contact@mdph-971.fr

Relais MDPH à Marie-Galante

Horaire d'ouverture du Guichet unique d'informations (relais MDPH)

Lundi : 8h à 16h

Mardi au Vendredi : 8h à 12h45

Adresse : Centre artisanal, carrefour de l'étoile n°6 - 97112 Grand-Bourg

Tél. : 0590 97 33 96 - Fax : 0590 97 33 28

Site internet :

<http://www.cg971.fr>

<http://www.mdph-971.fr>

Un lieu unique d'accueil
et d'accompagnement
pour les personnes handicapées

- et leur famille pour :
- **Vous accueillir**
 - **Vous informer**
 - **Répondre à vos questions**
 - **Évaluer avec vous vos besoins**
 - **Vous orienter et vous accompagner dans vos démarches**

MDPH

- Immeuble Romarin - Rue Ferdinand Forest - Z.I. de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: **0590 83 14 28** - Fax : **0590 89 61 93** - Courriel : contact@mdph-971.fr
- Bisdary - 97113 GOURBEYRE
Tél.: **0590 41 14 42** - Fax : **0590 80 79 98**

